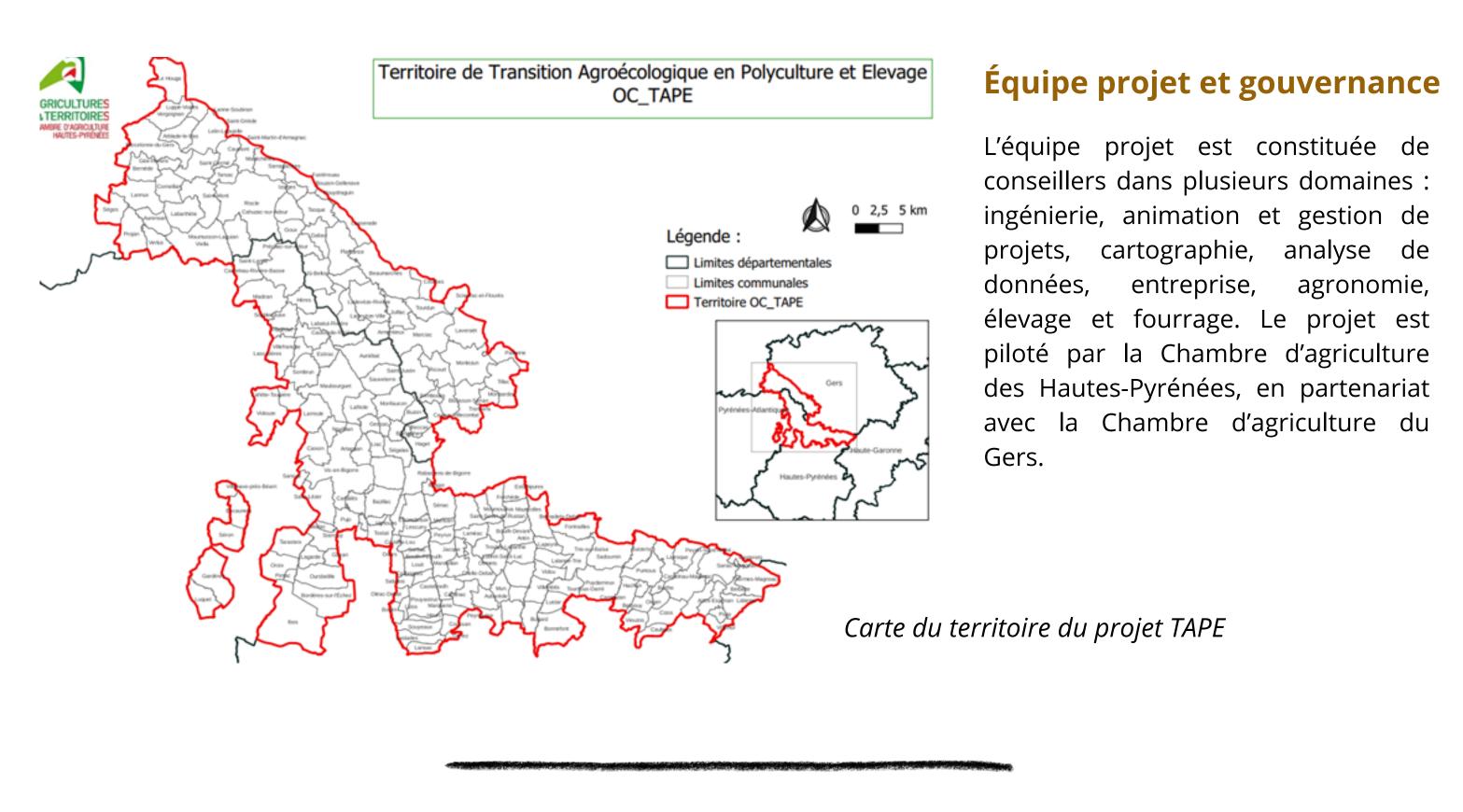


Fiche synthèse PAEC Occitanie 2023-2027 Enjeu pastoralisme

Mars 2024

PAEC Territoire de transition agroécologique en polyculture élevage

Le PAEC Territoire de transition agroécologique en polyculture élevage (TAPE) est un projet centré autour de l'enjeu «filières : maintien de la polyculture élevage et soutien des exploitations en grandes cultures en zone à faible potentiel agronomique ». Le projet est porté par les Chambres d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et du Gers et est constitué d'un territoire de 202 communes. Le territoire, localisé entre le Gers et les Hautes-Pyrénées, a une surface de 148 681 ha et englobe 2 215 exploitations agricoles. Le système de production agricole dominant est la polyculture élevage. Ce projet s'inscrit dans une démarche de maintien et changement de certaines pratiques agricoles. En effet, l'objectif est de maintenir et améliorer la performance agro-environnementale des exploitations agricoles en grandes cultures et polyculture élevage (qualité de l'eau, biodiversité, autonomie, résilience face au changement climatique).



Diagnostic du territoire

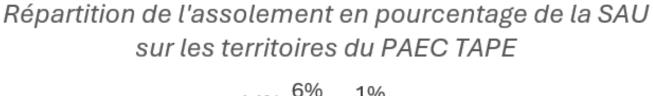
A. Enjeux environnementaux

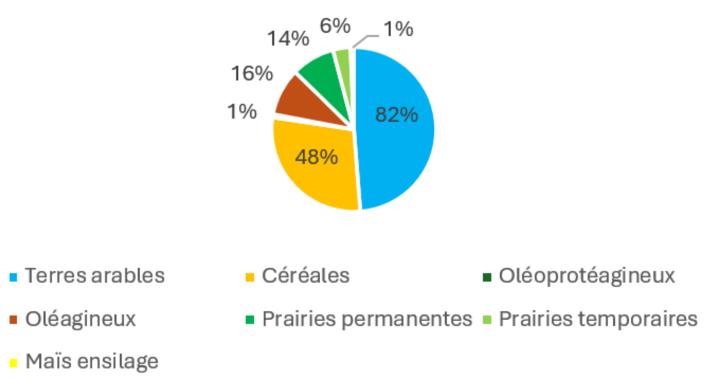
De nombreux enjeux environnementaux sont présents sur ce territoire. Il s'agit des enjeux eau, érosion, biodiversité et principalement maintien de la polyculture-élevage ainsi que soutien des exploitations en grandes cultures en zone à faible potentiel agronomique. Des zonages environnementaux existent sur le territoire et sont déterminés par Natura 2000, des Plans Nationaux d'Action (PNA) et des arrêtés de protection des biotopes.

B. Pratiques agricoles

Le territoire du projet est constitué d'une alternance entre coteaux et vallées. Au sein de celui-ci les pratiques agricoles sont variables : vignes et élevage en coteaux et cultures irriguées dans les vallées. Au total, 2 215 exploitations agricoles sont recensées.

Dans ce territoire, les exploitations en polyculture-élevage sont de taille modeste, diversifiées (intégrant plusieurs cultures ou types d'élevages). La tendance à l'abandon de l'élevage est marquée sur le territoire. Des prairies sont sur les parcelles en pente et des cultures sur les terres labourables. Les exploitations deviennent de plus en plus céréalières suite à l'arrêt de l'élevage causé par la crise carnée et l'arrêt de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), entraînant une spécialisation dans certaines cultures à forte valeur ajoutée pour valoriser des petites surfaces. Les aléas liés au changement climatique et impliquant des épisodes de sécheresses estivales amènent à l'utilisation d'intrants phytosanitaires et azotés.





Objectifs et stratégie

État initial

- Nombre d'exploitations polyculture-élevage en baisse, au profit des grandes cultures (perte d'ICHN, crise laitière),
 - Surfaces en prairie en diminution, fermeture des milieux,
 - Risque d'érosion.

État final visé

- Maintien des surfaces en herbe,
- Augmentation des cultures peu consommatrices en intrants (phytos et azote) et des couverts mellifères des infrastructures agroécologiques.

Préconisations

- Maintenir la polyculture élevage,
- Améliorer les performances agroenvironnementales des exploitations en grandes cultures,
- **Diminuer** l'usage des **phytos** et des engrais azotés,
- **Diversifier** les **cultures** pour s'adapter au changement climatique et augmenter l'autonomie fourragère.

Les mesures choisies coïncident avec la stratégie de maintien de l'agropastoralisme en transition agroécologique. Les mesures système herbivores (HBV) et de zones intermédiaires en polyculture élevage (ZIPE) visent notamment à améliorer les performances économiques des exploitations en polyculture élevage tout en étant écologiquement résilient. La mesure des zones intermédiaires en grandes cultures (ZIGC) tend à compenser le faible potentiel agronomique et assurer la viabilité de la filière en améliorant les performances agro-environnementales. Les mesure ZIPE et ZIGC sont celles pour lesquelles le plus grand nombre de souscripteurs est attendu.

Au total, le budget des MAEC pour ce projet s'élève à 1 552 232 €.

Code mesure	Nom de la mesure
OC_TAPE_HBV1	MAEC climat- Bien-être animal - autonomie fourragère -
OC_TAPE_HBV2	élevages d'herbivores (niveaux 1,2 et 3)
OC_TAPE_HBV3	cicvages a fierbivores (filvedax 1,2 et 5)
OC_TAPE_ZIPE	MAEC Polyculture élevage adaptée aux Zones Intermédiaires
	MAEC Eau - Grandes cultures - Niveau 1 adapté aux Zones
OC_TAPE_ZIGC	Intermédiaires

MAEC retenues pour le PAEC TAPE



PAEC Territoire de transition agroécologique en polyculture élevage

Mars 2024

Interview avec Béatrice Loncan, conseillère animatrice sur les MAEC biodiversité à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

Q: Avez-vous de l'ancienneté sur le projet?

R: Oui, je travaille sur les MAEC depuis 2007 et je contribue à l'élaboration et l'animation des MAEC en général. Concernant l'élaboration des PAEC, le cadre évolue et bien que le dispositif soit connu, des nouveautés toujours plus exigeantes doivent être prises en compte (les mesures varient notamment et il faut voir lesquelles sont éligibles). A la chambre d'agriculture, nous déposons des projets en tant qu'opérateurs et sommes dans le même temps prestataires sur les sites Natura 2000 sur les MAEC. Cela permet d'accompagner ceux n'ayant jamais porté de PAEC auparavant.

Q: L'ambition prévue du PAEC est-elle atteinte par rapport à l'avancée actuelle aujourd'hui?

R : Pour le sous-enjeu grandes cultures, nous sommes satisfaits puisque que les mesures n'étaient pas faciles à mettre en place. Il y avait beaucoup plus de demandes pour le sous-enjeu polyculture-élevage et nous avons dû appliquer des critères de priorisation. Sous réserve de l'instruction, autour de 27 dossiers ont été retenus pour l'enjeu polyculture-élevage et environ 11 pour les grandes cultures.

Q: Quelle mesure a été la plus souscrite et quel changement de pratique implique-t-elle?

R : Les grandes cultures ne sont concernées que par une unique mesure qui implique d'implanter des jachères mellifères (-espèces attirant les pollinisateurs-), d'avoir un certain pourcentage d'infrastructures agroécologiques (IAE), d'utiliser moins d'intrants, de préciser les périodes de rotations, d'avoir plus d'espèces à bas niveau d'impact, etc. L'accompagnement des exploitants est nécessaire pour suivre le cahier des charges de cette mesure lourde à mettre en oeuvre.

En polyculture-élevage, la mesure de bien-être animal et autonomie fourragère 1 (HBV 1) est la plus souscrite. Malgré la rémunération moindre contrairement aux mesures HBV 2 et 3, les critères du cahier des charges étaient déjà pratiquement atteints par les exploitants engagés. Le changement de pratique est donc relativement faible et il s'agit pour beaucoup de surtout continuer ces pratiques agricoles. Du travail reste à faire au niveau des indices de fréquence de traitement (IFT) pour certains éleveurs. L'objectif est de viser l'autonomie alimentaire du troupeau. Cela passe par des alternatives telles que le remplacement du maïs ensilage ou la baisse d'utilisation des concentrés.

Q: Les MAEC permettent elles de construire un dialogue entre les différents acteurs sur le territoire?

R : Ce projet est très orienté sur le développement de filières avec des acteurs techniques agricoles donc moins de dialogue est engagé avec des structures environnementaliste ou des associations (même si des obligations sur les infrastructures agroécologiques (IAE) ou les espèces mellifères doivent être respectées). Mais de façon générale, l'échange est crucial entre les différents acteurs.

Q : Comment est venue l'idée de mettre en place ce genre de mesures sur le territoire ?

R: Il faut remonter quelques années en arrière. La profession agricole et les éleveurs notamment ont souhaité avoir une structure qui accompagne la filière d'élevage sur des zones complexes que sont les coteaux et où l'élevage souffre beaucoup. En parallèle, la mesure sur les grandes cultures était un souhait des céréaliers qui ont voulu mettre en place des mesures correspondant aux évolutions de la PAC. Il est important de préserver l'équilibre engagement/rémunération car lors de la présentation des mesures, nous avons vu que si certaines mesures étaient trop contraignantes, des exploitants ne s'engageaient finalement pas.

Q: Quelles sont les forces et faiblesses du dispositif?

R: Le dispositif est un bon moyen d'obtenir un consensus sur le territoire entre les pratiques agricoles de l'exploitant et les environnementalistes ou naturalistes. Le fait d'être forcé à travailler ensemble fait progresser les positions de chacun, permet de sensibiliser les agriculteurs à certains enjeux et pratiques. Inversement, les MAEC permettent de montrer qu'il ne faut pas négliger la position des agriculteurs pour les structures axées environnement. Cependant, c'est un travail sur le long terme.